

REGLEMENT

CONCOURS PHOTO 2017

ARTICLE 1 : l'organisateur

La commission vie associative de la Mairie d'Epron et l'EHPAD invitent les Epronnois et les résidents de l'EHPAD à participer à un concours photo.

ARTICLE 2 : le thème

Le thème proposé est "Moi dans EPRON".

ARTICLE 3 : le vote

Le vote sera celui du public

Choix n°1 : 15 pts

Choix n°2 : 10 pts

Choix n°3 : 5 pts

ARTICLE 4 : le concours

Le concours est réservé aux Epronnois et aux résidents de l'EHPAD.

Il s'agit d'un concours traditionnel. Les images peuvent être obtenues par un procédé numérique ou argentique, en couleur ou en noir et blanc.

Trois photos au maximum, par participant, seront acceptées.

Les candidats devront faire parvenir les photos non encadrées en format 20cmX30cm ou A4.

Chaque participant devra fournir une attestation sur l'honneur précisant que c'est bien lui qui est l'auteur des photos.

Les photos seront exposées à la médiathèque du 27 mai au 16 juin pour le vote du public.

ARTICLE 5 : les candidatures

Les photos doivent être adressées à la Mairie avant le 25 mai 2017 à 12h30. Les candidats devront compléter un bulletin d'inscription qui sera mis à leur disposition à la mairie ou sur le site web de la mairie d'Epron.

ARTICLE 6 : le prix:

Un prix du public sera décerné (diplôme et la Bande Dessinée "Si Epron m'était conté").

ARTICLE 7 : Le jury

Le jury composé d'élus et de photographes amateurs annonceront les résultats.

ARTICLE 8 : les résultats

Les photographes devront être présents lors de la remise du prix, qui aura lieu le mercredi 21 juin 2017, lors de la kermesse de l'EHPAD. Aucun résultat ne sera communiqué auparavant.

ARTICLE 9 : engagement des candidats

La participation au concours implique que les auteurs des photos acceptent le règlement ci-dessus.